

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 11 mars 2021**

**DCM N° 21-03-11-3**

**Objet : Attribution de subventions aux associations socioéducatives non conventionnées.**

**Rapporteur: M. TAHRI**

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de **37 850 €** au bénéfice des associations socioéducatives recensées dans la motion ci-après afin de soutenir leur fonctionnement.

Pour toutes les demandes, il s'agit du soutien apporté par la Ville aux associations qui contribuent à l'animation de notre territoire, et qui développent des projets d'éducation populaire favorisant la rencontre et le vivre ensemble.

Dans les circonstances sanitaires actuelles, une recherche de perspectives subsiste pour conserver et pérenniser les activités existantes, tout en cherchant des solutions de renouvellement et de dynamisation. C'est pourquoi, la Ville de Metz réaffirme son engagement dans l'aide apportée aux associations socioéducatives en maintenant le niveau de son aide financière.

Aussi, il est proposé d'accorder les subventions à 13 associations socio-éducatives pour un montant total de **37 850 €** selon la répartition mentionnée dans la motion.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées :

Dans le cadre de l'aide au fonctionnement pour un montant total de **37 850 €**

- |                                                                        |         |
|------------------------------------------------------------------------|---------|
| - Association Familiale et Culturelle Sainte Barbe - Fort Moselle      | 500 €   |
| - Association Famille Lorraine de Borny                                | 7 600 € |
| - Amicale de la Corchade                                               | 1 250 € |
| - Collectif Art                                                        | 3 000 € |
| - Ecole de la Paix de Metz – Espace Corchade                           | 4 000 € |
| - Association des Délégués des Scouts et Guides de Metz-Queuleu-Tivoli | 500 €   |
| - Sport et Culture de Metz-Magny                                       | 5 700 € |
| - Club U.N.E.S.C.O. de Metz                                            | 1 500 € |
| - Association des Guides et Scouts d'Europe                            | 300 €   |
| - Association Nouvelle Vie du Monde                                    | 500 €   |
| - Nan Bara                                                             | 3 000 € |
| - Association La Passerelle                                            | 5 000 € |
| - Association FabLab MDesign                                           | 5 000 € |
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **37 850 €**.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 53 Absents : 2 Dont excusés : 1

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**